PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 684

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 7 février 2022, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 684 – Code d'Éthique et de Déontologie des Élus Municipaux.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce.....*11e jour de février* ..... de l'an deux mille vingt et deux.

Jonathan Piché
Directeur Général Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, Directeur Général Greffier-Trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 684 à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner en date du 11 février 2022.

Et certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 684 sur le site Internet de la Municipalité le 11 février 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *11e jour de février 2022*.

Jonathan Piché
Directeur Général Greffier-Trésorier